

Pêche du Saumon et de la Truite de Mer en Irlande

Légende

-  Port Maritime
-  Route
-  Aéroport
-  Centre de Pêche

© Inland Fisheries Ireland 2010



Bienvenue aux pêcheurs

Les entreprises de tourisme participant à la campagne « Anglers Welcome » (Bienvenue aux pêcheurs) s'engagent à fournir un service de qualité aux pêcheurs venant en Irlande. Assurez vous de la présence du logo « Anglers welcome » et vous aurez ainsi la garantie d'un service de qualité, un accueil chaleureux et bien sûr une pêche de qualité !

La pêche du Saumon et de la Truite de Mer est soumise à une réglementation :

L'Irlande a ces dernières années pris de très importantes mesures pour assurer une bonne gestion des stocks de saumon et truite de mer tout en incluant la pêche de loisir dans ce modèle de gestion.

Ces mesures comprennent entre autres : arrêt des filets dérivants et une nouvelle réglementation pour la pêche de loisir de ces espèces.

Cette réglementation couvre différents domaines, notamment dans la détermination des pêcheries ouvertes ou fermées à la pêche, celles qui opèrent en catch and release (remise à l'eau après capture), plan de captures, gestion du système de baguage. Pour s'assurer de leur efficacité, ces mesures sont évaluées chaque année.

Il est donc important que le pêcheur se familiarise avec les règlements chaque année. Ces règlements sont publiés sur Internet chaque année sur le site :

www.fishinginireland.info/salmon/salmontagging.htm

Toute personne pêchant le saumon ou la truite de mer en Irlande doit être en possession d'une licence d'état. On peut se procurer cette licence sur le site :

www.salmonlicences.ie

mais aussi auprès de la plupart des détaillants et des parcours eux-mêmes.

Au moment de l'achat de sa licence, le pêcheur se voit aussi remettre une copie de la réglementation de la pêche du saumon pour la saison en cours, un logbook et des bracelets. Ces bracelets sont à apposer – si le poisson est sacrifié après capture – dès la sortie de l'eau.

De façon similaire, un système de licence est en place pour l'Irlande du Nord, sur les eaux dépendant du DCAL et de la Lough Agency.

Outre la licence d'état, la majorité des parcours requiert un permis et celui-ci est disponible dans les pêcheries ou auprès des détaillants proches.

Chaque pêcherie a son règlement intérieur propre et il convient de bien s'informer sur celui-ci (modes de pêche autorisés etc).

Nous soutenons la pratique du « Catch and release » (remise à l'eau après capture) et encourageons les pêcheurs à remettre à vivant la majorité de leurs poissons.

(Informations exactes au moment de l'impression/Avril 2012).

